



GRAND LIEU ET VOUS

Bientôt, de nouvelles opportunités pour les entreprises

Lancement des travaux pour l'aménagement du parc d'activités de la Bayonne à Montbert

Depuis octobre, les projets liés au développement économique s'accroissent. Des travaux d'aménagement ont débuté sur deux parcs d'activités stratégiques pour Grand Lieu : la création du parc de la Bayonne (Montbert) et l'extension du parc de Tournebride (La Chevrolière). Au total, d'ici fin 2018, plus de 53 hectares de terrains seront cessibles aux entreprises.

Une extension de 30 hectares à Tournebride

À l'heure actuelle, le parc d'activités de Tournebride représente 67 entreprises et 1 382 emplois. Véritable poumon économique du territoire, le site est dynamique (+5 % d'emploi entre 2016 et 2017) et attractif en raison de son emplacement stratégique le long de l'axe Nantes-Challans.

C'est pourquoi, la communauté de communes a lancé dès 2012 un projet d'extension pour faire passer la surface du parc de 60 à 90 hectares. Suite aux acquisitions foncières menées de 2012 à 2015, les travaux ont pu commencer en octobre pour une livraison attendue fin 2018. Cette extension d'un montant de 4 millions d'euros, hors fouilles

archéologiques, permettra l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire et donnera l'opportunité aux sociétés déjà présentes de s'agrandir.

En parallèle des travaux, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives mène des fouilles archéologiques jusqu'à la fin du mois sur 5 hectares de la future extension. Ces recherches ont mis en avant une occupation humaine du site qui s'étend de l'âge de Bronze au début du Moyen Âge. Les vestiges découverts comportent notamment des cercles funéraires vieux de trois mille ans et une zone d'activités dédiée à la métallurgie d'époque mérovingienne.

Le parc de La Bayonne sort de terre

En 2012, la communauté de communes achète le site de l'ancien Centre Hospitalier



L'un des cercles funéraires retrouvés lors des fouilles archéologiques

L'idée balade

PARC MUNICIPAL DES PRÉS DU BOURG ET SON ARBORETUM - LE BIGNON

Situé au cœur du bourg du Bignon, le parc municipal des Prés du Bourg est le lieu idéal pour flâner dans un cadre verdoyant. Créé en 2013, il a été pensé comme un espace familial avec la présence d'un plan d'eau, de cheminements piétonniers, de bancs et kiosques ainsi que d'une aire de loisirs destinée aux plus jeunes.

Ce parc accueille également un arboretum, jardin botanique présentant de nombreuses espèces végétales. Il se compose de 154 arbres et arbustes du monde entier. Coloris variés, formes diverses et feuilles curieuses font tout le charme de ce lieu à découvrir sous un nouveau visage à chaque saison.



ZOOM SUR

Cartes d'accès aux déchetteries : adoptez le réflexe !

Pendant les travaux de réhabilitation des déchetteries de Grand lieu, un système de contrôle par carte d'accès a été installé à l'entrée de chacune d'entre elles. Ce dispositif a pour objectif de réserver l'accès aux déchetteries aux seuls habitants du territoire. Dès aujourd'hui, pensez à vous munir de votre carte !

Depuis début décembre, le système de contrôle des accès aux déchetteries est en phase de test. Ainsi, la carte d'accès reçue à votre domicile en juillet peut dès à présent vous être demandée. La mise en service officielle du dispositif aura lieu courant janvier. **Toujours avoir sa carte de déchetteries sur soi, c'est donc une nouvelle habitude à adopter !**

En pratique, ce nouveau fonctionnement est à la fois simple et rapide. Il suffit de présenter votre carte sur un lecteur situé à l'entrée de chaque site pour déclencher l'ouverture de la barrière et accéder aux quais. La carte peut être utilisée dans les quatre déchetteries du territoire. Ce service est inclus dans la redevance incitative.

Attention : en cas de perte ou de vol de votre carte, vous devez obligatoirement remplir une déclaration auprès de la gendarmerie avant de contacter le service de collecte des déchets. La nouvelle carte vous sera facturée 10 €.

Contact du service de collecte des déchets : collectedejets@cc-grandlieu.fr ou 02 51 70 94 39



Je présente ma carte devant le lecteur



La barrière s'ouvre, je peux accéder aux quais

De nouvelles compétences au 1^{er} janvier

À compter de 2018, la communauté de communes exercera deux nouvelles compétences. Alors que le transfert de l'une est obligatoire, l'autre va permettre à l'intercommunalité de conserver une dotation plus avantageuse de la part de l'État.

La loi NOTRe adoptée en 2015, vise à simplifier le maillage territorial et prévoit notamment de doter les intercommunalités de nouvelles compétences obligatoires. Après l'assainissement collectif et l'Office de Tourisme, la communauté de communes devra donc exercer la compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI). Cette mission devrait être confiée au Syndicat du bassin-versant de Grand Lieu.

En 2017, la communauté de communes a reçu une dotation globale de fonctionnement bonifiée de 340 000 €. Pour continuer à percevoir cette somme, l'État impose aux intercommunalités d'exercer 9 compétences parmi 12 proposées. Pour atteindre ce chiffre, la communauté de communes a décidé de prendre en charge la compétence « politique de la ville » sur le volet animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.



La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations



LES INFOS DE GRAND LIEU

L'actualité de votre communauté de communes

Les brèves

N°11 - DÉCEMBRE 2017

// P.3 DOSSIER : LES FONDS DE CONCOURS, UN VRAI COUP DE POUCE AUX COMMUNES // P. 5 GRAND LIEU ET VOUS : BIENTÔT DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRISES // P. 6 ZOOM SUR : CARTES D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES, ADOPTEZ LE RÉFLEXE ! //

L'édito

Une Communauté de communes au service de tous !

Depuis l'origine, la Communauté de communes s'attache dans un esprit de solidarité à développer le soutien aux 9 communes de Grand Lieu. Elle le fait chaque année en leur reversant le montant de taxe professionnelle que les communes percevaient avant son transfert à la CCGL, mais aussi en leur redistribuant intégralement un fonds d'État (FPIC). Elle restitue également aux communes une part importante de la richesse créée par le développement économique, sous la forme d'une Dotation de Solidarité Communautaire.

En matière d'investissement, la Communauté de communes veille également à la bonne répartition des contrats avec l'État ou avec la Région des Pays de la Loire. Par exemple, le Contrat de ruralité a bénéficié à la rénovation de la salle de sports de La Limouzinière et à la maison de santé de Montbert. La solidarité communautaire s'exprime aussi par la mise en place de services communs ou par la prise de certaines compétences techniques mises à la disposition de communes qui ne pouvaient pas en disposer auparavant.

Ainsi, au quotidien, dans chacune des 9 communes de Grand Lieu, la population peut disposer d'équipements et de services en partie grâce au soutien financier de la Communauté de communes. Qu'il s'agisse de l'enfance-jeunesse, de l'offre sportive ou culturelle, ou autres, il y a une part de la CCGL peut-être pas toujours visible, mais... ô combien précieuse pour la qualité de vie des habitants !

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Johann Boblin
Président
de la Communauté
de Communes
de Grand Lieu,
Maire de
La Chevrolière



Contact

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU
Parc d'activités de Tournebride
CS 30003
44 118 LA CHEVROLIÈRE
Tél. : 02.51.70.91.11
Télécopie : 02.51.70.91.10
Courriel : grandlieu@cc-grandlieu.fr

Directeur de la publication : Johann BOBLIN, Président - Vice-présidente en charge de la communication : Karine PAVIZA - Rédaction et mise en page : Pauline BOURNICHE - ISSN : 2425-634X - Tirage : 16 500 exemplaires - Lettre d'information intercommunale n°11 - décembre 2017 - Crédits photos : CCGL, Valéry Joncheray, Mairie de Geneston, Mairie de Saint Philbert de Grand Lieu, Mairie du Bignon, Mairie de Saint Lumine de Coutais - Impression : Imprimerie du Bocage à Aizenay - 02 51 46 59 10.

L'ACTU EN IMAGES



Plus de 100 personnes réunies lors de la Rencontre pour l'Emploi organisée le 28 septembre



35 chefs d'entreprises ont boosté leur réseau lors de la soirée organisée le 12 octobre

La Communauté de Communes a lancé sa page facebook



Suivez-nous pour être à la page !



Une collecte spéciale coquillages pendant les fêtes !

Pour la quatrième année consécutive, la communauté de communes organise une collecte spécifique des coquillages. Elle se tiendra du 15 décembre 2017 au 15 janvier 2018 dans les quatre déchetteries du territoire. L'an dernier 6.7 tonnes de coquillages avaient été collectées et valorisées en amendement agricole.

Seuls les coquillages sont acceptés : coquilles d'huîtres et de Saint Jacques, bulots, bigorneaux, moules... Les restes de crustacés, serviettes en papier, rince-doigts et tranches de citron sont à jeter dans le bac gris.

Assainissement collectif : le service évolue au 1^{er} janvier

L'assainissement collectif est une compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour harmoniser ce service public à l'échelle des 9 communes, le conseil communautaire a approuvé le choix de la société SAUR comme délégataire unique à compter du 1^{er} janvier 2018. À partir de cette date, le service d'astreinte de la SAUR sera joignable au 02 44 68 20 09.

Pour le moment, ce délégataire ne concernera pas La Chevrolière et Saint Philbert de Grand Lieu, ces communes étant encore en contrat avec leur prestataire jusqu'au 31 décembre 2018.



Encarté dans ce support : votre calendrier de collecte 2018 !

Ce qui a marqué le territoire

Centre aquatique Le Grand 9



Un nouveau directeur

Cédric Coulon est le tout nouveau directeur du centre aquatique Le Grand 9 et de la piscine l'Aqua 9. Il remplace Dominique Perray suite à son départ en retraite. Auparavant, Cédric occupait le poste de directeur adjoint et chef de bassin à la piscine intercommunale de Clisson Sèvre et Maine Agglo.



Les vacances de Noël

Cette année, Le Grand 9 est ouvert pendant les vacances de Noël*. L'occasion est parfaite pour venir s'amuser ou se détendre en famille ou entre amis dans les bassins du Grand 9.

* le centre aquatique sera exceptionnellement fermé les dimanches 24 et 31 décembre ainsi que les jours fériés.



DOSSIER

Les fonds de concours, un vrai coup de pouce aux communes

Depuis 2014, la Communauté de Communes de Grand Lieu soutient financièrement les communes dans leurs projets d'équipement grâce à l'attribution de fonds de concours. Ce dispositif a déjà permis à de nombreux projets de voir le jour sur le territoire. Explications.

SOUTENIR LES PROJETS AU SERVICE DES HABITANTS

Que sont les fonds de concours ?

Les intercommunalités sont régies par un principe de spécialité, c'est-à-dire qu'elles peuvent intervenir seulement dans le cadre de leurs compétences.

Néanmoins, les fonds de concours constituent une exception à cette règle. Ce dispositif permet aux communautés de communes de soutenir financièrement des projets dans un champ de compétence conservé par les communes. La Communauté de Communes de Grand Lieu a accentué la pratique de ce mécanisme de redistribution financière depuis 2014.

Pour pouvoir prétendre à ces fonds de concours, les règles sont simples. Les communes doivent présenter des projets liés à la réalisation d'un équipement sportif, culturel ou bien à des travaux de voirie ou de réseaux. Le montant attribué en fonds de concours ne peut dépasser la part du financement assurée par la commune bénéficiaire.

Une redistribution solidaire

Les sommes attribuées sous la forme de fonds de concours sont fixées chaque année. En 2017, la communauté de communes a bloqué une enveloppe exceptionnelle de 612 512 €, contre 300 000 € habituellement. Celle-ci provient de la fiscalité des entreprises générée par les nouvelles implantations.

Le dispositif étant solidaire, ce montant est divisé entre les 9 communes de Grand Lieu proportionnellement à leur nombre d'habitants et à leur potentiel financier (ressources fiscales et dotation de l'État). Ainsi, une commune au faible potentiel financier pourra prétendre à une enveloppe plus importante.

Les communes peuvent faire valoir leur enveloppe quand elles le souhaitent. Une somme est disponible tous les ans mais elle peut aussi se cumuler d'année en année afin d'être débloquée plus tard, pour un projet de plus grande ampleur.

ZOOM SUR CINQ PROJETS SUBVENTIONNÉS

Une nouvelle rue Jean Baptiste Legeay à Geneston

L'une des artères principales de Geneston, la rue Jean-Baptiste Legeay, a été totalement réaménagée en 2016 et 2017. Des réseaux souterrains, au parvis de l'église en passant par la voirie, de nombreux travaux ont été réalisés dans cette rue accueillant la majorité des services publics de la commune. Aujourd'hui, il s'agit d'un espace agréable à circuler mais aussi plus sécurisé grâce à sa zone 30. Dans le cadre de cette



L'extension de l'école Jacqueline Auriol et du restaurant scolaire à Saint Philbert de Grand Lieu

Au total depuis 2014, 14 projets ont été soutenus par les fonds de concours communautaires et plus de 1.5 millions d'euros ont été versés.

opération, la communauté de communes a octroyé une subvention de 66 376 €.



Le terrain multisport de Saint Lumine de Coutais

Des terrains de football en gazon synthétique à Saint Philbert de Grand Lieu

En juillet dernier, deux nouveaux terrains de football en gazon synthétique ont été mis en service au sein du complexe sportif des Chevrets. Le plus grand (105m x 68 m) permet la pratique du football toute l'année même en cas de mauvais temps. Le second, plus petit (35m x 25m), est destiné au club de football mais aussi à d'autres activités sportives. Ce projet a bénéficié d'un fonds de concours de 120 000 € de la part de la communauté de communes.

Un pôle Enfance Jeunesse au Bignon

Afin de proposer un accueil de qualité des enfants et des jeunes dans la commune, la municipalité a fait le choix de créer un pôle Enfance Jeunesse regroupant le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs, l'espace jeunes, les nouvelles activités et l'accueil périscolaire ainsi que le relais petite enfance. La livraison des nouveaux bâtiments est prévue pour mars 2018 tandis que la réfection globale du restaurant scolaire sera achevée pour la rentrée 2018. Pour ce pôle, une enveloppe de 54 977 € a été débloquée.

Un terrain multisport à Saint Lumine de Coutais

Dernièrement, la municipalité s'est dotée d'un nouvel équipement sportif de qualité : un terrain multisport. Situé au niveau de la salle omnisports, il permet aux Luminois de tous âges de pratiquer librement de nombreux sports en extérieur. Football, basket, handball, il y en a pour tous les goûts. Ce projet a bénéficié d'un fonds de concours de 20 000 €.

L'extension de l'école Jacqueline Auriol et du restaurant scolaire à Saint Philbert de Grand Lieu

Début 2017, les premiers travaux de l'extension de l'école Jacqueline Auriol et de son restaurant scolaire ont débuté. Ce projet prévoit notamment la construction de quatre classes élémentaires supplémentaires et la mise aux normes du restaurant scolaire avec le passage en self pour les élémentaires et la création d'une salle de restauration pour les maternelles. Pour cette opération, la commune a reçu un fonds de concours de 71 586 €.



Le pôle enfance-jeunesse du Bignon

LES AUTRES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

Le Bignon

► L'aménagement d'un espace commercial

La Chevrolière

► Les travaux d'accessibilité du nouvel hôtel de ville

La Limouzinière

► La réhabilitation et l'extension de la salle de sports

Montbert

► L'aménagement de la rue de la Joutelle et des abords de l'école René Cassin

Saint Philbert

► La modernisation de la salle de l'abbatiale

► La restauration des façades de l'Office de Tourisme

► Les travaux de restructuration de la voirie et la création du réseau des eaux pluviales rue Sainte Barbe

► L'aménagement de la voie verte des Grenais

L'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS PAR COMMUNES DEPUIS 2014

Le Bignon	La Chevrolière	Geneston	La Limouzinière	Montbert	Pont Saint Martin	Saint Colomban	Saint Lumine	Saint Philbert
95 937 €	132 199 €	172 610 €	143 258 €	158 129 €	227 773 €	178 636 €	144 408 €	309 562 €

Les fonds de concours

EN QUELQUES CHIFFRES



2014

année de mise en place du dispositif de fonds de concours



14

projets soutenus au sein des communes de Grand Lieu



1,5 millions €

redistribués pour soutenir les projets communaux